

COMMUNE DE DICONNE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 4 octobre 2019

Sur convocation en date du 16 septembre 2019 de Mr Robert COULON, Le Maire,

Le conseil municipal de DICONNE s'est réuni le 4 octobre 2019 à 19 H 00.

• Membres afférents au Conseil Municipal	11
• Membres en exercice	11
• Membres présents	11
• Membres représentés	00
• Membres absents	00

***Projet de parc éolien DICONNE-SERRIGNY-VILLEGAUDIN par la Compagnie Nationale du Rhône :** Présentée pour la 1^{ère} fois en 2017, la société CNR a obtenu la validation du projet par les autorités compétentes et poursuit le travail de présentation au public avec des permanences qui débiteront dès la fin de l'année 2019 (novembre/Décembre), la phase d'étude des vents est en cours pour une année (4 saisons).

La séance est ouverte à 21 h 00 par Mr COULON Robert, Maire de Diconne,

***Secrétaire de séance :** Mr GAUDILLERE Félix

***Compte rendu du Conseil Municipal du 05 juillet 2019 :**
Après lecture, il est approuvé à l'unanimité.

***Remplacement de l'agent communal Bernard CORON dont le départ en retraite est prévu le 31 août 2020 :**

Il est décidé à l'unanimité de procéder à une embauche par la commune d'un agent à plein temps qui continuera d'effectuer le ramassage scolaire.

Toutes les personnes intéressées peuvent se présenter en mairie pour plus de précisions.

***Avenir de l'école à la rentrée 2020 :**

La mairie a reçu le projet de convention qui reste à compléter en accord avec la mairie de Devrouze et à retourner à l'académie.

*** Containers des rues Bourdillons :**

Malgré une décision prise par le Conseil Municipal lors de la séance du 13 décembre 2018 et la réalisation des premiers travaux (déplacement de la ligne téléphonique) et compte tenu de l'opposition de certains riverains, le projet est abandonné par 9 voix, 1 pour et 1 abstention.

***Projet de boîte à livres :**

Mr le Maire propose de mettre en place ce projet dans un local à proximité du bâtiment communal restant à aménager (rayonnages, table).

La réalisation d'une fresque en rapport avec la lecture et la création d'une source de lumière naturelle sont également envisagées.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité.

***Achat d'un défibrillateur :**

Mr le Maire présente 2 devis presque similaires pour l'achat d'un défibrillateur automatique ou semi-automatique, ce dernier ayant été retenu à l'unanimité par le Conseil Municipal suite au coût de maintenance moins élevé.

***Décision modificative :**

Un ajustement de crédit au budget 2019 est adopté à l'unanimité.

***Questions diverses :**

- **Randonnée du 4 août :** Grand succès et bilan très positif malgré quelques problèmes mineurs liés à l'affluence et à la canicule.
- **Achat de la maison GAUDILLAT, route de Devrouze :** Le conseil décide par 5 voix pour, 3 contre, 3 abstentions de se porter acquéreur de ce bien pour une 1^{ère} offre d'achat à 35 000 €, augmentée à 38 000 € (estimation haute du notaire en cas de refus du juge des tutelles).
- **Vente de terrain agricole par Mme PERREAUT aux rues Bourdillons :** La Commune de Diconne étant propriétaire d'une parcelle de 4 ares jouxtant ce terrain, décide à l'unanimité de la vendre pour la somme de 50 €.
- **Vente de la propriété de Mme CONOD décédée (champ minime) :** diverses installations fixes sont établies sur le chemin communal d'accès à la propriété, ce qui posera souci lors de la vente. Le Conseil Municipal décide d'attendre la vente pour solutionner le problème en concertation avec l'acquéreur et le notaire.
- **Maintien de la Trésorerie de St Germain du Bois :** Le Conseil s'oppose à sa fermeture à l'horizon 2022.
- **Demande de l'Association « La forêt gourmande » pour la location de l'école à la rentrée 2020 afin d'établir une école privée à pédagogie alternative de type Montessori :** Au vu des divers remous suscités par la prochaine fermeture de l'école publique de Diconne en juillet 2020, la majorité du Conseil refuse cette location au motif que la fermeture de l'école reste à confirmer et que le bâtiment devrait de préférence être affecté à un usage publique (crèche, garderie, bibliothèque..)
- La cérémonie de commémoration du 11 novembre aura lieu le dimanche 10 novembre 2019 à 10 h 30 au monument aux morts.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 01h 00

Le secrétaire de séance,

Mr GAUDILLERE Félix

Le Maire

Mr Robert COULON